

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL_21_12_07_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MARCHE AFIN DE RETENIR UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES RESEAUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA FERTE-BERNARD

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant le principe des aménagements proposés dans le cadre du schéma directeur, validé en Conseil municipal du 8 novembre 2021.

Considérant les hypothèses de réalisation de travaux, qui combindraient les aménagements suivants :

- La suppression du bouclage des réseaux d'eaux usées autour de la plaine des Ajeux,
- Le délestage intégral des réseaux eaux usées compris entre l'Huisne et la Mème,
- Le renforcement des postes de relèvement et des collecteurs actuellement surchargés,

Considérant une mise en œuvre complexe et demandant une haute technicité.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à :

- Lancer la consultation afin de retenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon la procédure adaptée en vigueur,
- Signer les différents documents liés à ce lancement,
- Solliciter toutes les aides possibles auprès de financeurs en lien avec le projet,
- Imputer la dépense à la fonction correspondante.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU